



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 1er mars 2022

L'an deux mil vingt-deux et le premier mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Étaient excusés : Mme CASIRIAIN Elena, M. HEGUY Antton
A été nommé comme secrétaire de séance : Mme FALXA Odile

Date convocation : 25 février 2022

Date d'affichage : 25 février 2022

DECISION N° 22 : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DU FOND DE CONCOURS ADRESSAGE

Le Maire rappelle à l'assemblée que par la délibération du Conseil Communautaire du 24/10/2020, la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) a attribué un fonds de concours « Adressage » de 6 000 € pour l'achat et la pose des panneaux d'adressage suite à la demande formulée par la Commune d'OSSES ;

Vu les reports de l'achat et de la pose des panneaux d'adressage, le Maire indique que cette convention d'attribution du fond de concours "adressage" signée entre la commune d'OSSES et la Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB) le 02/12/2020, fait l'objet d'un avenant de prolongation portant la durée de validité de la convention initiale à 36 mois (soit 18 mois supplémentaires) à compter de la date de signature de la convention initiale.

Le Maire indique que selon la délibération du Conseil communautaire en date du 18/12/2021, le président de la CAPB, Mr ETCHEGARAY Jean-René, a approuvé l'avenant précité.

Invité à se prononcer, le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention précitée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout autre document relatifs à cet objet.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13
POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 1er mars 2022
Le Maire,
Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 14/03/2022
Et après transmission en sous-préfecture le 14/03/2022